

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SEPTIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2016-2017)
LE 14 FÉVRIER 2017**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence d'une représentante de l'Association des professeurs de Lignery (APL), de monsieur Normand Boivin, contremaître d'entretien spécialisé au Service des ressources matérielles, de monsieur Denis Demers, enseignant à l'école Louis-Philippe-Paré et coordonnateur 2016-2017 pour le programme Sport-études, de monsieur Benoit Perron, Gouverneur des Grenadiers (équipe de hockey), et de monsieur Patrick Tremblay, directeur de l'école Louis-Philippe-Paré.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 14 FÉVRIER 2017 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Margot Pagé (9)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7) (Téléconférence)
Cédric Fontaine (6)
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

Les commissaires parents

Tommy Gaulin, commissaire parent du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
Valérie Roy, commissaire parent, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Kathlyn Morel, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

MM. Daniel Bouthillette, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines

Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCES :

M^{mes} Sophia Plante, représentante du comité de parents, Isabelle Vermette, représentante du comité de parents, niveau secondaire
MM. Éric Allard (4), Martin Viau (3)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.C.-4209-02-17

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017
- 06.02 Assurances – Achat regroupé
- 06.03 Comblement du poste de directrice générale ou de directeur général de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – Désignation des commissaires au comité de sélection et mandat à la firme-conseil
- 06.04 Structure administrative – Service des ressources matérielles
- 06.05 Demande de dérogation au nombre de circonscriptions électorales prévu par l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES)
- 06.06 Taux de diplomation – Obtention – Demande au MEES
- 06.07 Demande de reconduction du projet pédagogique particulier de l'école alternative des Trois-Sources
- 06.08 Demande de financement au MEES pour la construction d'une école primaire à Châteauguay
- 06.09 Sport-études (**AJOUT**)

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 10.01 Services professionnels pour la construction de l'agrandissement de l'école primaire Saint-Édouard – 16-AO-008-91553SPI
- 10.02 Services professionnels pour la construction de l'agrandissement de l'école secondaire Louis-Cyr – 16-AO-006-91554SPI
- 10.03 Services professionnels pour la construction de l'école EHDA à Châteauguay – 16-AO-013-91551SPA et 16-AO-014-91551SPI
- 10.04 Services professionnels pour la construction du terrain de football/soccer synthétique de l'école Jacques-Leber – 16-AO-012-91455SPI
- 10.05 Utilisation terrain et stationnement – Fiesta des cultures – Ville de Saint-Rémi

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 Coups de cœur de monsieur Cédric Fontaine et de madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaires (**Ajout**)

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Rien à signaler.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.C.-4210-02-17

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4211-02-17

06.02 ASSURANCES – ACHAT REGROUPÉ

M^e Nathalie Marceau, secrétaire générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément aux articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le conseil des commissaires autorise la participation de la commission scolaire au Regroupement des

commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances;

CONSIDÉRANT que l'expérience d'achat regroupé a été bénéfique pour la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la commission scolaire expirera le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'expertise et l'expérience du consultant Groupe Turcot inc. mandaté aux fins de négociations pour la souscription d'assurances;

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique d'acquisition de la commission scolaire qui favorisent le processus d'achat regroupé;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commission scolaire de poursuivre sa participation à ce regroupement d'assurances pour la région de la Montérégie et de l'Estrie.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Desjardins, commissaire,

- de maintenir l'autorisation donnée à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries afin de participer au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances;
- de mandater la firme Groupe Turcot inc., afin de représenter la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries dans toutes les démarches nécessaires visant le renouvellement du contrat des assurances générales pour l'année scolaire 2017-2018, par contrat gré à gré ou par appel d'offres, selon la formule qui sera retenue;
- qu'advenant le cas où un appel d'offres regroupé était l'option retenue, de mandater la Commission scolaire de la Région de Sherbrooke pour réaliser un appel d'offres public selon les procédures et les politiques en vigueur à cette commission scolaire;
- que le cas échéant, où un appel d'offres regroupé était réalisé en matière d'assurances, que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries soit solidaire des autres commissions scolaires qui participeraient à un tel processus;
- que soit déposée au comité exécutif, d'ici le 30 juin 2017, une recommandation pour l'achat des assurances 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4212-02-17

06.03a COMPLEMENT DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AU COMITÉ DE SÉLECTION

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'annonce de prise de retraite de madame Michelle Fournier, directrice générale, prévue à compter du 14 avril 2017;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries permettant au conseil des commissaires de mettre en place un comité de sélection et de désigner des commissaires à ce comité de sélection (article 2.50);

CONSIDÉRANT la formation d'un comité, lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 17 janvier 2017, qui élaborera le profil, choisira la firme-conseil en ressources humaines et qui fera recommandation au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation dudit comité, lors de la séance plénière du 7 février 2017, qu'il y a lieu de désigner six (6) commissaires au comité de sélection pour le comblement au poste de directrice générale ou de directeur général de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire parent du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage,

de désigner les commissaires suivants comme membres de comité de sélection :

- Monsieur Éric Allard, vice-président
- Monsieur André Dugas
- Monsieur Cédric Fontaine
- Madame Suzanne Gaudette
- Madame Marie-Louise Kerneis, présidente
- Madame Sophia Plante, commissaire parent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4213-02-17

06.03b COMBLEMENT DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – CONFIRMATION DU MANDAT À MADAME DANIELLE MELANSON – CONSEILLÈRE

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'annonce de prise de retraite de madame Michelle Fournier, directrice générale, prévue à compter du 14 avril 2017;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité, lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 17 janvier 2017, qui a eu pour mandat de choisir la firme-conseil en ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité exposée au conseil des commissaires lors de la séance plénière du 7 février 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

de confirmer le mandat à madame Danielle Melanson, à titre de conseillère auprès du comité de sélection, dans le cadre de la sélection pour le comblement du poste de directrice générale ou de directeur général de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4214-02-17

06.04 STRUCTURE ADMINISTRATIVE – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire affiche une hausse de clientèle à la formation générale des jeunes, formation professionnelle et formation générale aux adultes de 2,86 % entre 2014-2015 et 2015-2016 et que cette tendance se maintient pour l'année 2016-2017, ainsi que l'augmentation marquée et constante de la clientèle HDAA;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries s'est vu accorder des subventions de plus de 42 millions en ajout d'espace en août 2016 pour l'agrandissement de deux écoles, la construction d'une école spécialisée et les demandes d'ajout d'espace en cours;

CONSIDÉRANT que la nouvelle législation encadrant les contrats des organismes publics a été adoptée (LCOP);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a présenté un budget équilibré aux états financiers 2015-2016 et au budget initial 2016-2017, malgré les compressions budgétaires subies depuis les cinq dernières années;

CONSIDÉRANT que les frais administratifs de 375 \$ par élève en 2015-2016 versus 411 \$ par élève en 2012-2013 représentent une diminution de 6,58 %;

CONSIDÉRANT que la structure administrative des cadres du Service des ressources matérielles soit demeurée inchangée depuis 2009-2010, malgré l'augmentation de la charge de travail;

CONSIDÉRANT les travaux découlant de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 30 janvier 2017;

CONSIDÉRANT le retour de la consultation faite auprès de l'association des cadres (AQCS) déposée sous la cote 06.04a;

CONSIDÉRANT le retour de la consultation réalisée auprès de l'Association des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement de Champlain (ADEC) déposée sous la cote 06.04b;

CONSIDÉRANT les travaux découlant de la séance plénière du conseil des commissaires du 7 février 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de modifier la structure administrative du Service des ressources matérielles, comme démontré en 06.04c, et ce **dès mars 2017** soit :

l'ajout d'un (1) poste de direction adjointe, l'ajout d'un (1) poste de coordonnateur à l'approvisionnement et l'ajout de deux (2) postes de régisseur, afin que le service puisse être fonctionnel dès mai 2017 pour les projets prévus (période estivale 2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4215-02-17

06.05 DEMANDE DE DÉROGATION AU NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES PRÉVU PAR L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES (LES)

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires (LES)* fixe le nombre de circonscriptions électorales selon le nombre d'électeurs de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'en date du 9 janvier 2017 on dénombrait 139 957 électeurs inscrits sur la liste électorale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la LES, le ministre peut autoriser une commission scolaire à établir une à cinq circonscriptions électorales de plus que ce qui est prévu à l'article 6 lorsqu'il estime cela justifié;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de demander une dérogation au nombre de circonscriptions électorales prévu par la LES afin de faire augmenter d'une (1) le nombre de circonscriptions électorales découpant le territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, ce qui aurait pour effet de faire passer de 10 à 11 le nombre de circonscriptions électorales, et ce, pour les motifs suivants :

- le territoire de la commission scolaire comprend deux MRC : la MRC de Roussillon qui est plus urbaine avec une forte densité de population, et la MRC Les Jardins-de-Napierville qui est plus rurale avec une faible densité de population;
- une division du territoire de la commission scolaire en 10 circonscriptions électorales, comme prévu à l'article 6 de la LES, aurait pour effet de ramener à une circonscription électorale au lieu de deux, comme c'est le cas actuellement dans la MRC Les Jardins-de-Napierville; secteur rural (secteur sud) de la commission scolaire;
- une division du territoire de la commission scolaire en 10 circonscriptions électorales, entraînerait que les électeurs de la MRC Les Jardins-de-Napierville et du secteur rural (secteur sud) de la commission scolaire ne pourraient pas être représentés par deux circonscriptions électorales malgré l'étendue géographique de ce territoire et le nombre de municipalités;

- une seule circonscription électorale dans la MRC Les Jardins-de-Napierville (secteur sud) entraînerait que le commissaire, dont l'un des rôles est d'informer le conseil des commissaires des besoins et des attentes de la population de leur circonscription, ne pourrait exercer convenablement le rôle politique vu l'étendue de sa circonscription;
- une division du territoire de la commission scolaire en 10 circonscriptions électorales obligerait la commission scolaire à procéder à un morcellement accru des municipalités dans la partie urbaine;
- la croissance démographique soutenue de la commission scolaire situe celle-ci dans le segment supérieur du nombre d'électeurs prévu au 4^e paragraphe de l'article 6 de la LES;

CONSIDÉRANT que cette augmentation du nombre de circonscriptions électorales permettrait aux électeurs de la MRC Les Jardins-de-Napierville, en incluant Saint-Isidore de la MRC de Roussillon (secteur sud de la commission scolaire), d'être représentés par deux circonscriptions électorales et qu'il ne serait pas nécessaire de procéder à la délimitation de ces deux circonscriptions en empiétant sur d'autres municipalités de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que cette dérogation augmenterait à 11 le nombre de circonscriptions électorales et ainsi permettrait à la commission scolaire d'avoir une représentation plus équitable et plus adéquate des électeurs entre la partie rurale et la partie urbaine de son territoire;

CONSIDÉRANT la réponse favorable reçue de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, dans sa lettre du 10 mai 2013, autorisant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à établir onze (11) circonscriptions électorales, soit une de plus que ce qui est prévu à l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires*.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigeur, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec pour l'autorisation d'établir une (1) circonscription électorale de plus que ce qui est prévu par l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES), en vue des prochaines élections scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4216-02-17

06.06 TAUX DE DIPLOMATION – OBTENTION – DEMANDE AU MEEES
Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la publication tardive des données sur la diplomation et la qualification produite par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que les derniers résultats publiés et disponibles sur le site du MEES datent de septembre 2015 regroupant les données de la cohorte de 2009 à 2013;

CONSIDÉRANT qu'il nous est impossible de pouvoir suivre les résultats en termes de diplomation et de qualification en temps réel;

CONSIDÉRANT qu'il nous manque les données suivantes :

- sorties avec diplôme en 5^e secondaire;
- sorties avec diplôme ou qualification;
- la réussite aux épreuves ministérielles;

CONSIDÉRANT qu'il serait aidant que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ait ces données en temps réel afin d'agir promptement lorsque les actions qu'elle a mises en place n'apportent pas les résultats escomptés;

CONSIDÉRANT que les technologies d'aujourd'hui le permettraient.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur produise et transmette à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries des données relatives au taux de diplomation en temps réel, afin de faciliter le travail dans le suivi de la diplomation et la qualification des élèves de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

de transmettre la présente résolution à toutes les commissions scolaires du Québec, aux députés du territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4217-02-17

06.07 DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE DES TROIS-SOURCES
Monsieur André Guérard, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'Association des professeurs de Lignery (APL);

CONSIDÉRANT que l'école alternative des Trois-Sources, par son contexte particulier, est toujours un lieu privilégié de développement pédagogique qui a son influence dans le milieu;

CONSIDÉRANT que le personnel enseignant demande le renouvellement de son statut particulier;

CONSIDÉRANT que le milieu a révisé son référentiel pédagogique et son projet éducatif;

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école alternative des Trois-Sources de renouveler son statut particulier pour la septième reprise.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'acheminer au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande de renouvellement pour approbation d'un projet particulier à l'école alternative des Trois-Sources;

de maintenir le même niveau de fréquentation scolaire depuis la mise en place du projet, soit deux groupes au préscolaire, quatre groupes au premier cycle, quatre groupes au deuxième cycle et quatre groupes au troisième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4218-02-17

06.08 DEMANDE DE FINANCEMENT AU MEES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À CHATEAUGUAY

Madame Michelle Fournier, directrice générale, et monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présentent le dossier.

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de mars 2016;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire en lien avec notre prévision de clientèle 2016-2021;

CONSIDÉRANT la rencontre qui a eu lieu le 21 septembre 2016 avec les représentants du MEES (voir document 06.08a);

CONSIDÉRANT l'opération du 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT le portrait de l'évolution de la clientèle en date de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'évolution des développements domiciliaires dans les municipalités de Châteauguay, Léry et Mercier;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEES pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accorder à la commission scolaire le financement nécessaire afin de construire une école primaire 3-18 dans la municipalité de Châteauguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4219-02-17

06.09 SPORT-ÉTUDES

Monsieur André Guérard, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le désir renouvelé du conseil d'établissement de l'école Louis-Philippe-Paré et du conseil des

commissaires de poursuivre le développement du programme Sport-études jusqu'en juin 2020 (résolution C.C.-4030-02-16);

CONSIDÉRANT que le programme Sport-études est une motivation importante dans le parcours scolaire des élèves participants;

CONSIDÉRANT que les élèves de la discipline sportive du hockey composent environ 45 % de la clientèle totale du projet pédagogique particulier de Sport-études à Louis-Philippe-Paré;

CONSIDÉRANT que le ratio important des élèves athlètes qui forment les équipes de hockey Pee-Wee AAA, Bantam AAA et Bantam AAA Relève, Midget Espoir et AAA aident grandement à organiser les services pédagogiques de qualité dans le programme;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout de deux équipes de hockey scolaire cadet et juvénile de Division 1 a été faite au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) pour les deux prochaines années et viendrait s'arrimer au programme Sport-études (28 élèves en plus);

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay et Châteauguay Midget AAA ont un protocole d'entente depuis le 13 septembre 2011 et que ce dernier prévoit, entre autres, des engagements financiers, un octroi d'heures de glace et des prêts de locaux (résolution no 2011-804 du conseil de ville de Châteauguay);

CONSIDÉRANT qu'il est mentionné dans le protocole d'entente nommé précédemment que la Ville de Châteauguay est prête à apporter son support afin de permettre la mise en place d'un « programme Sport-études » duquel les citoyens de Châteauguay pourront profiter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay bénéficie du rayonnement de l'organisation du programme Sport-études dans son milieu;

CONSIDÉRANT que les équipes Midget Espoir, Bantam AAA, Bantam AAA Relève, Pee-Wee AAA ne sont pas considérés dans le protocole d'entente de la Ville de Châteauguay;

CONSIDÉRANT l'arrivée potentielle d'un futur site Soccerplex impliquant une tarification à négocier pour les autres disciplines du programme.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'adopter la résolution suivante :

de réaffirmer le désir du conseil des commissaires à pérenniser la discipline hockey du programme Sport-études à l'école Louis-Philippe-Paré en engageant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à soutenir financièrement cette discipline sportive pour la location des glaces de jour au Centre multisport de Châteauguay pour les mois de janvier à avril 2017 pour un montant de vingt-neuf mille huit cent vingt-cinq dollars (29 825 \$);

de faire la demande officielle à la Ville de Châteauguay de revoir la tarification de location des infrastructures sportives présentes et futures pour les élèves de la commission scolaire en période scolaire à même le protocole d'entente Ville - CSDGS;

de reconnaître et soutenir les équipes Midget Espoir, Bantam AAA, Bantam AAA Relève et Pee-Wee AAA qui ne sont pas considérées dans le protocole d'entente de la Ville de Châteauguay avec les Grenadiers.

Monsieur Stéphane Desjardins, commissaire, demande le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 10 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.C.-4220-02-17

10.01 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-ÉDOUARD – 16-AO-008-91553SPI

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorise l'agrandissement de l'école primaire Saint-Édouard, et qu'une somme de 5 696 797 \$ (taxes incluses) est réservée à cet effet;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Ingénierie
Pageau Morel inc.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4221-02-17

10.02 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-CYR – 16-AO-006-91554SPI

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorise l'agrandissement de l'école secondaire Louis-Cyr et de l'école primaire Daigneau, et qu'une somme de 11 483 862 \$ (taxes incluses) est réservée à cet effet;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Ingénierie
WSP Canada inc.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4222-02-17

10.03 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE EHDAA À CHÂTEAUGUAY – 16-AO-013-91551-SPA – 16-AO-014-91551SPI

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorise la construction d'une école primaire et secondaire pour les élèves handicapés ou élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) à Châteauguay, et qu'une somme de 20 380 582 \$ (taxes incluses) est réservée à cet effet;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir les services professionnels suivants :

Architecture
Leclerc Associés Architectes inc.

Ingénierie
Bouthillette Parizeau inc.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4223-02-17

10.04 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION DU TERRAIN DE FOOTBALL/SOCCER SYNTHÉTIQUE DE L'ÉCOLE JACQUES-LEBER – 16-AO-012-91455SPI

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Constant et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de réaliser un partenariat d'aménagement d'un terrain de soccer/football synthétique à l'école Jacques-Leber;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'assumer les deux tiers (2/3) des coûts inhérents du projet;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Ingénierie
Comeau Experts-Conseils

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, conditionnel à la décision du conseil de la Ville de Saint-Constant, en lien avec le présent octroi de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4224-02-17

10.05 UTILISATION TERRAIN ET STATIONNEMENT – FIESTA DES CULTURES – VILLE DE SAINT-RÉMI

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Rémi et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ont un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise Camping et Caravaning favorisera l'économie locale.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que la Fédération Québécoise Camping et Caravaning puisse utiliser gratuitement les terrains situés à l'édifice Saint-Viateur, pour la période du 17 au 20 août 2017 dans le cadre de la Fiesta des Cultures de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 COUPS DE CŒUR

Coup de cœur de monsieur Cédric Fontaine, commissaire

Pour le portail parent Mozaïk et l'équipe du Service des technologies de l'information et des communications (STIC) et du Service du secrétariat général et de l'information (SGI). Bravo! Transition en douceur réussie.

Coups de cœur de madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire

Pour le lancement de la Politique municipale familles et aînés de la municipalité de Saint-Isidore dans le cadre de son carnaval d'hiver où près de 150 citoyens étaient réunis autour d'un souper communautaire qui clôturait cet événement festif. Très intéressant.

Pour l'école Saint-Michel-Archange : les présidents de classe ont participé à une réunion extraordinaire du muni conseil scolaire à la municipalité de Saint-Michel le lundi 13 février 2017. Les élèves ont présenté des résolutions en tant que conseillers, conseillères, mairesse, directrice générale et greffière. Des félicitations à tout le personnel de l'école, aux parents et aux membres du conseil municipal. Belle expérience. Une épinglette de la commission scolaire a été remise à tous les élèves.

Pour les petits déjeuners de l'école Sainte-Clotilde. Le comité est formé de madame Catherine St-Jacques-Thériault, enseignante en 2^e année, de madame Marie-Josée Beaudin, technicienne en éducation spécialisée et madame Cynthia Thomas, enseignante en éducation physique, les mardis et les jeudis. Félicitations! Belle réussite!

Pour le vernissage des toiles des élèves du groupe adapté de développement du langage (GADL) de madame Michelle Beaudin à l'édifice Clotilde-Raymond sous le thème « À la rencontre du Petit chaperon rouge et du loup ». Belle activité!

15.00 COMITÉ DE PARENTS

Rien à signaler.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

Concernant la Maternelle 4 ans, madame Maude Simard, commissaire, soulève un questionnement. Madame Kathlyn Morel, directrice générale adjointe, et monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, font un état de situation à cet effet.

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Rien à signaler.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rien à signaler.

C.C.-4225-02-17

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 50,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,
que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\2016-2017\7. 14 fevrier 2017 - 1312.doc